

REÇU A LA PRÉFECTURE  
22 MAI 2006

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

N° 11e/15-06

**Service consulté**  
SCA - DIF  
ADT

### **OPERATIONS A CLOTURER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MONTAGNE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer de clôturer des opérations concernant les sites du Markstein, du Schnepfenried et du Tanet et de diminuer des autorisations de programme auxquelles elles avaient été affectées d'un montant total de 146 462,43 € et dont les syndicats mixtes d'aménagement du Markstein-Grand Ballon et de la Vallée de Munster étaient les bénéficiaires.*

En 2003 et en 2004, pour faire face à une situation d'urgence et dans l'attente du rendu des études d'aménagement global et de programmation, l'Assemblée Départementale avait décidé d'anticiper la mise en œuvre des projets de restructuration et de modernisation de certains sites de loisirs de montagne été hiver, en inscrivant au budget départemental une série d'opérations susceptibles de permettre la remise à niveau de ces sites.

#### **Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand Ballon - site du Markstein**

A cette occasion, le syndicat mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon a bénéficié en 2003, pour le site du Markstein, d'un montant de crédits de 877 831 € affectés à partir de l'autorisation de programme N°1/2003 à 14 opérations destinées à la remise aux normes des remontées mécaniques acquises l'année précédente, ainsi qu'à une série de travaux annexes sur les domaines skiabls alpin et nordique. Ces crédits représentaient 88,70 % d'un montant total de travaux programmés à hauteur de 990 000 €.

Depuis 2003, la majorité des opérations ont été engagées et la plupart sont totalement réalisées (taux de réalisation à ce jour 80%).

Il reste toutefois deux opérations qui sont achevées ou qui, pour des raisons diverses, n'ont pas connu un début d'exécution et pour lesquelles il reste un reliquat d'autorisation de programme.

Aussi, conformément aux dispositions du règlement financier, il convient de clôturer les deux opérations suivantes:

- l'étude concernant le bâtiment d'accueil confiée à l'ADAUHR qui est achevée et dont les conclusions ont été rendues. Cette opération présente un solde de 4 590€.
- la remise aux normes du téléski Poma rendue nécessaire après le rachat de la station. Cependant, les travaux se sont finalement avérés plus importants que prévus et entre-temps l'étude de restructuration a préconisé le démontage de cet appareil. Le solde disponible de cette opération est de 66 929,53€.

Le montant total d'autorisation de programme à réduire pour ces deux opérations s'élève à 71 519,53 €.

### **Syndicat Mixte d'Aménagement des Sites de la Vallée de Munster Hautes Vosges - sites du Schnepfenried et du Tanet**

Le syndicat mixte d'aménagement des sites de la vallée de Munster Hautes Vosges a bénéficié en 2004 pour le site du Schnepfenried d'un montant de crédits de 837 900 € affectés à partir de l'autorisation de programme N°1/2004 à 8 opérations destinées à l'acquisition et à la remise aux normes des remontées mécaniques du site ainsi qu'à l'acquisition du bâtiment d'accueil. Le programme prévoyait également l'engagement de deux études portant sur la réhabilitation du bâtiment d'accueil ainsi que l'étude d'aménagement global de la station. Ces crédits représentaient 90% d'un montant total de travaux programmés à hauteur de 931 000 €.

Depuis 2004, la majorité des opérations ont été engagées et la plupart sont totalement réalisées (taux de réalisation à ce jour 82,6 %)

Toutefois, à la suite des premières opérations, le syndicat mixte a engagé des réflexions prospectives plus approfondies sur l'avenir de la station à travers des études programmées en 2005 et actuellement en cours de réalisation. De ce fait, les deux études programmées en 2004, l'une portant sur le développement de la station pour un montant de 50 000 € H.T. et l'autre portant sur le réaménagement du bâtiment Panoramic pour un montant de 25 000 € HT sont annulées. Ces deux études avaient bénéficié d'un montant total de crédits départementaux de 67 500 €.

Par ailleurs le syndicat a bénéficié en 2004 d'un crédit de 9 000 € pour des frais annexes au rachat des remontées mécaniques sur un montant estimé à 10 000€. Cette opération est à présent achevée et il s'en dégage un solde de 7 442,90€.

Le montant total d'autorisation de programme à réduire pour ces trois opérations s'élève à 74 942,90 €.

Au total, pour les deux syndicats mixtes, Il convient de clôturer les cinq opérations présentées dans le tableau ci-dessous, dégageant un solde de 146 462,43 €, sur un montant d'AP programmées à hauteur de 160 650 € dont 71 519,53 € sur une AP 2003 affectée à hauteur de 84 150 € et 74 942,90 € sur une AP 2004 affectée à hauteur de 76 500 €.

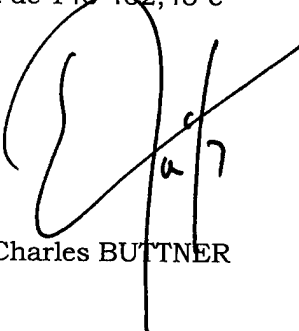
22 MAI 2006

Code Arianne	Syndicat mixte	opérations	Coût total	AP votée	Millésime	solde
03369A14	SM Markstein Grand Ballon	Etude bâtiment accueil	17 000	15 300	2003	4 590,00
03369A20		Conformité téléski Poma	76 500	68 850	2003	66 929 53
		<b>total AP 2003</b>	<b>93 500</b>	<b>84 150</b>		<b>71 519,53</b>
04369A12	SM vallée Munster / Schnepf	Etude développement station	50 000	45 000	2004	45 000,00
04369A11		Etude réhabilitation Panoramic	25 000	22 500	2004	22 500,00
		<b>s/total</b>	<b>75 000</b>	<b>67 500</b>		<b>67 500,00</b>
04369A22	Tanet	Frais annexes rachat remontées mécaniques	10 000	9 000	2004	7 442,90
		<b>s/total</b>	<b>10 000</b>	<b>9 000</b>		<b>7 442,90</b>
		<b>total AP 2004</b>	<b>85 000</b>	<b>76 500</b>		<b>74 942,90</b>
		<b>Total AP</b>	<b>178 500</b>	<b>160 650</b>		<b>146 462,43</b>

En conclusion, je propose à votre Commission :

- de clôturer les opérations figurant au tableau ci-dessus concernant le site du Markstein dont le syndicat mixte du Markstein- Grand Ballon était bénéficiaire au titre de l'autorisation de programme N°1/2003,
- de clôturer les opérations figurant au tableau ci-dessus concernant les sites du Schnepfenried et du Tanet dont le syndicat mixte d'aménagement des sites de la vallée de Munster était bénéficiaire au titre de l'autorisation de programme N°1/2004,
- de réduire l'AP N°1/2003 d'un montant de 71 519,53 € et l'AP N°1/2004 de 74 942,90 €, le montant total en diminution étant de 146 462,43 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER